

# A S S E M B L É E     N A T I O N A L E

1 7<sup>e</sup> LÉGISLATURE

## Compte rendu

### Commission d'enquête sur les liens existants entre les représentants de mouvements politiques et des organisations et réseaux soutenant l'action terroriste ou propagant l'idéologie islamiste

- Audition, à huis clos, de MM. François Gouyette et Pascal Courtade, auteurs d'un rapport remis au ministre de l'Intérieur sur l'islamisme politique en France.....	2
- Présences en réunion.....	18

Mercredi  
15 octobre 2025  
Séance de 20 heures

Compte rendu n° 6

SESSION ORDINAIRE 2025-2026

Présidence de  
***M. Xavier Breton,***  
***Président de la commission***



*La séance est ouverte à vingt heures.*

**M. le président Xavier Breton.** Nous auditionnons maintenant à huis clos MM. Pascal Courtade et François Gouyette, auteurs d'un rapport sur les Frères musulmans partiellement rendu public par le ministère de l'intérieur en mai dernier.

Monsieur Courtade, vous êtes préfet de l'Aube depuis 2024. Vous étiez précédemment en poste auprès du préfet des Yvelines en tant que préfet délégué chargé de l'égalité des chances.

Monsieur Gouyette, vous êtes diplomate et avez notamment été notre ambassadeur aux Émirats arabes unis de 2001 à 2005, en Libye de 2008 à 2011, en Tunisie de 2011 à 2016, en Arabie saoudite de 2016 à 2020 et en Algérie de 2020 à 2023.

Pour rédiger ce rapport sur l'islamisme en France, vous avez procédé à de nombreux déplacements et entendu plus de 200 personnes. Si certains éléments de votre rapport ont été expurgés de sa version publique, vous n'en dressez pas moins des constats graves sur l'influence de certains mouvements islamistes dans nos territoires et plus particulièrement auprès des élus locaux.

Aussi, je souhaiterais vous soumettre, messieurs, quelques questions en guise d'introduction à nos travaux et vous proposer, si vous le souhaitez, de prendre la parole pour un propos liminaire d'une dizaine de minutes Quels sont les mouvements islamistes présents sur notre territoire et quelle est leur importance ? Quelle stratégie mettent-ils en œuvre pour approcher les élus nationaux ou locaux ? Avez-vous le sentiment que la situation est suffisamment connue et fait l'objet d'une réponse adéquate de la part de l'État et des autres acteurs compétents ?

Je vous prie de nous déclarer tout intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations. Par ailleurs, l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

*(MM. Pascal Courtade et François Gouyette prêtent successivement serment.)*

**M. François Gouyette, co-auteur du rapport.** La mission qui nous a été confiée par le ministre de l'intérieur, Gérald Darmanin, au début de l'année 2024, prescrivait un état des lieux de l'influence de l'islamisme politique en France – ou des islamistes, ou des Frères musulmans, la définition de notre champ d'investigation ayant donné lieu à de nombreuses discussions entre la publication de la lettre de mission et la remise du rapport. Il est certain que ne parler que des Frères musulmans aurait été réducteur.

La lettre de mission était cosignée par le ministre des affaires étrangères, M. Stéphane Séjourné, et par le ministre des armées, M. Sébastien Lecornu, car nous souhaitions interroger la DGSE (direction générale de la sécurité extérieure), mais c'est le ministère de l'intérieur qui avait pour l'essentiel la main. M. Bruno Retailleau, qui a succédé à M. Gérald Darmanin, a lui aussi suivi nos travaux avec beaucoup d'attention. Trois collaborateurs ont été mis à notre disposition par le ministère de l'intérieur et un diplomate par le Quai d'Orsay, à ma demande.

Nous nous sommes répartis les tâches de manière fonctionnelle : ayant été ambassadeur au Moyen-Orient notamment, je me suis intéressé pour l'essentiel à la dimension internationale du problème, en particulier au rôle du Qatar et de la Turquie. Nous avons réalisé de nombreux entretiens et déplacements en France et quelques-uns à l'étranger.

**M. Pascal Courtade, co-auteur du rapport.** La raison pour laquelle j'ai été désigné pour cette mission tient sans doute au fait que j'avais été préfet chargé de l'égalité des chances, c'est-à-dire en charge notamment de la politique de la ville, après avoir été chef du bureau central des cultes, où j'étais chargé, entre autres, des dossiers concernant le culte musulman.

Nous avons donné une importance forte à la dimension universitaire de notre travail. Nous avons rencontré quarante-cinq universitaires et lu l'essentiel de la littérature académique occidentale de ces vingt dernières années. Nous avons également travaillé avec les services de renseignement. Le rapport a été rendu en juillet 2024 ; il a ensuite fait l'objet de nombreuses relectures et réécritures par divers services.

La mission, qui concernait à l'origine uniquement les Frères musulmans, a été étendue à l'islamisme politique pour des raisons que je développerai.

La mouvance des Frères musulmans – je reviendrai sur ce terme – est organisée de la même manière dans tous les pays d'Europe et fortement inspirée de la confrérie originelle créée par Hassan al-Banna en 1928 en Égypte.

Le cercle restreint se compose d'un noyau de militants assermentés, avec une hiérarchisation forte par familles, puis par régions ; l'organisation est pyramidale, avec une guidance forte et plusieurs degrés d'assermentation. L'acculturation des branches nationales à leur pays de résidence est forte : la mouvance française n'est pas la mouvance autrichienne, ni la mouvance allemande. Au contact de ce cercle restreint, actionné ou influencé par lui à des degrés divers, on trouve un deuxième cercle de personnes physiques et morales qui, sans être assermentées elles-mêmes, concourent aux mêmes fins.

En France, l'existence d'un cercle restreint est débattue. Des sortants de la confrérie disent qu'il existe toujours et décrivent des choses assez précises, avec le biais que l'on retrouve chez les sortants, tandis que d'autres le contestent. La recherche universitaire est extrêmement clivée, entre une ligne qui considère – pas seulement en France – que la confrérie originelle ne fonctionne plus en cercle restreint, tenu au secret, et une autre qui estime qu'elle n'a pas changé.

La confrérie a une dimension internationale importante. L'organisation internationale est basée à Londres et en Turquie. Il est apparu que la plupart des militants qui sont aux commandes des mouvances européennes se retrouvent dans un Conseil européen des musulmans qui compte vingt-huit pays. La mouvance française dispose du plus grand nombre de sièges. Il est doté d'un appareil administratif au niveau européen spécialisé par finalités, ce qui est l'une des constantes de la mouvance : le culte, la prédication, l'éducation et le caritatif.

Une autre dimension de notre travail consistait à mesurer l'impact concret, sur le terrain, de l'islamisme politique, qui ne se résume pas au frérisme. Nous avons en effet constaté une hybridation entre le frérisme et le salafisme, lequel n'est pas nécessairement politique à l'origine mais dont plusieurs militants ont une action politique. Cette hybridation existe de façon plus générale au sein de la confrérie et elle est très présente au niveau municipal. Sans doute des islamologues aguerris pourraient-ils distinguer des subtilités entre le discours d'un militant salafiste qui utilise les codes du frérisme et celui d'un militant frériste qui emploie des

ressorts salafistes. Nous avons parcouru une dizaine de départements pour prendre la mesure de ce que nous avons qualifié d'islamisme municipal, – je précise que notre rapport ne traitait pas directement du sujet de votre commission d'enquête, mais de la mouvance en elle-même, raison pour laquelle le paragraphe sur les élus ne fait qu'une demi-page sur les soixante-cinq que comporte le rapport.

**M. François Gouyette.** Un dernier point concernant la méthodologie choisie : le souci que j'ai fait valoir, aux côtés de mes collègues du ministère de l'intérieur, et qui a été validé par le cabinet du ministre, était d'avoir une approche aussi inclusive que possible. Nous n'avons pas voulu rencontrer uniquement les contempteurs de l'islam politique, mais tous ceux qui s'intéressent à la question – en d'autres termes, aussi bien Mme Florence Bergeaud-Blackler que Gilles Kepel ou Olivier Roy, qui ont des sensibilités très différentes. Cela nous a parfois placés dans une situation délicate lorsque, par exemple, nous avons voulu auditionner un interlocuteur connu pour avoir dialogué avec Tariq Ramadan ; après avoir initialement accepté, ce dernier s'est désisté, au motif que les déclarations faites par le ministre de l'intérieur lorsqu'il avait présenté la mission montraient, à l'en croire, que le rapport était écrit d'avance et qu'il s'agissait d'une machine de guerre contre les islamistes – j'ai d'ailleurs trouvé désobligeant de considérer que je pourrais donner mon aval à un rapport écrit d'avance. Il y a donc eu des réticences à être auditionnés de la part de certains. Nous avons néanmoins veillé à avoir un panel d'interlocuteurs le plus large possible.

**M. Pascal Courtade.** Nous avons notamment rencontré les représentants de la mouvance, ou du moins de son émanation la plus institutionnelle, dont le nom est aujourd'hui Musulmans de France et qui s'appelait précédemment l'UOIF (Union des organisations islamiques de France). Nous avons également rencontré le président du Conseil européen des musulmans. En tout, nous avons eu trois réunions de travail avec des responsables de la mouvance.

Ce que dit François Gouyette sur le monde universitaire est vrai. C'est la raison pour laquelle vous me permettrez de ne pas citer d'autres universitaires que ceux qui figurent nommément dans le rapport, car cela pourrait les desservir dans un sens ou dans l'autre. Nous ne pouvons pas non plus citer les sources auxquelles nous avons eu accès, étant tenus par le secret de la défense nationale et le devoir de réserve. Nous ne sommes pas des analystes politiques, mais des fonctionnaires.

**M. Matthieu Bloch, rapporteur.** Je tiens à saluer la présence de deux grands serviteurs de l'État et à vous remercier, au nom de la représentation nationale, pour le travail que vous avez effectué tout au long de votre carrière au service de la France et pour ce rapport essentiel, voire existentiel, pour la préservation de notre identité nationale et des valeurs communes qui font que la France est la France. La confrérie a-t-elle une stratégie d'entrisme dans certains milieux politiques français ou européens ? D'autres mouvements islamistes ont-ils des stratégies similaires ?

**M. François Gouyette.** Nous avons effectué quatre missions à l'étranger dans quatre pays européens : le Royaume-Uni, la Belgique, l'Autriche et l'Allemagne.

Notre premier déplacement a eu lieu en Belgique, où nous avons rencontré les responsables en charge de la lutte contre la radicalisation. J'ai été frappé par l'ampleur du poids des communautés turco-musulmanes ou arabo-musulmanes dans la composition démographique des dix-neuf communes du Grand Bruxelles. Les chiffres sont étonnantes. On connaît surtout Molenbeek, mais il y a aussi Saint-Josse-ten-Noode. Il s'agit de communes où

l'on compte 92 % d'administrés d'origine étrangère, turque et surtout marocaine et où, dans certaines écoles, 85 % des enfants sont issus de l'immigration. Ce qui en découle, dans un pays où le verrou constitutionnel de la laïcité n'existe pas – qui, bien que malmené, permet quand même des choses en France –, c'est une logique de négociation permanente : il est ainsi très compliqué pour un bourgmestre ou un directeur d'école de faire valoir des principes différents de ceux auxquels sont attachées les populations concernées, s'agissant par exemple du ramadan ou du halal, et ils doivent souvent donner suite aux demandes de ces communautés. Je m'en tiendrai à cet exemple.

Je n'ai pas noté de stratégie particulière d'entrisme auprès des partis politiques belges. En Belgique, il y a traditionnellement des élus de toutes confessions et de toutes origines dans les parlements régionaux, comme le parlement de Wallonie ou celui de Bruxelles. J'ai eu personnellement l'occasion de constater l'existence d'une élite issue de l'émigration turque lorsque j'étais ambassadeur en Algérie : l'ambassadrice de Turquie était turco-belge et elle était auparavant élue à Bruxelles. Proche de l'AKP, elle est aujourd'hui ministre de la famille à Ankara. Au demeurant, nombre d'élus issus de l'immigration, en particulier, marocaine siègent dans les parlements fédéraux et ne sont pas islamistes.

Je m'attarderai un instant sur les institutions européennes, dont le siège se trouve au royaume des Belges et où les mouvements islamistes exercent leur *soft power*. Cet élément figure dans notre rapport et je le mentionne, car il est emblématique de l'action menée notamment par le Femysso (Forum des organisations européennes musulmanes de jeunes et d'étudiants), basé à Bruxelles, auprès de la Commission et du Parlement européen. Les personnes qui en font partie sont bien formées, maîtrisent les outils de communication, réussissent à populariser certains mots d'ordre et trouvent un écho auprès de certains élus, voire de la Commission, au nom du respect des droits de l'homme, de la liberté d'expression, de la diversité, autant de valeurs communément admises dans les institutions européennes.

**M. Pascal Courtade.** Je confirme que les choses sont très organisées au niveau européen, où ces organisations mènent un travail de lobbying – elles ne sont les seules à le faire – dans le but d'obtenir des avantages palpables. Nous avons cité les financements reçus par l'antenne allemande de l'Islamic Relief Worldwide. Il y a aussi la question majeure de la promotion du voile et de la lutte contre « l'islamophobie », un terme que je mets entre guillemets car récusé par les pouvoirs publics. François Gouyette a évoqué le FEMYSO. Le Conseil des musulmans d'Europe dispose également d'un directeur des affaires publiques.

**M. François Gouyette.** Il y a aussi le CCIE (Collectif contre l'islamophobie en Europe).

**M. Pascal Courtade.** Oui, le CCIE s'est expatrié en Belgique pour promouvoir la lutte contre « l'islamophobie ». Il y a d'ailleurs une certaine porosité : en effet, nous avons tracé des formations données par des Frères musulmans à des diplomates du Service européen pour l'action extérieure (SEAE), tandis qu'une ancienne commissaire européenne a participé à des opérations du Femysso. La représentation française auprès de l'Union européenne s'emploie à sensibiliser la Commission aux risques que peut entraîner la mouvance.

Au niveau français, je ne connais pas de stratégie constituée d'influence de la mouvance auprès des partis politiques. Il a pu en être autrement lorsque l'UOIF était bien plus institutionnalisée grâce à son intégration au CFCM (Conseil français du culte musulman), même si je ne crois pas que nous pouvions alors parler de stratégie d'entrisme – il s'agissait d'une stratégie d'influence de la part d'un acteur reconnu du culte musulman.

À l'heure actuelle, certains militants islamistes politiques – qui n'agissent pas nécessairement sur ordre – mènent au niveau local des stratégies d'influence, parfois d'obtention d'avantages, voire d'entrisme. Mais je répète que nous n'avons pas observé ni documenté ou étudié une stratégie d'influence au niveau national sur les partis politiques.

**M. François Gouyette.** J'ajoute que se pose aussi la question des Salafistes, dont Pascal Courtade a évoqué le rôle. Comme je l'ai dit, ces derniers n'étaient pas inclus dans le champ de notre mission, mais il me semble qu'ils présentent un risque au moins aussi grand que les Frères musulmans, en ce qu'ils promeuvent des valeurs tout de même assez éloignées de notre ADN républicain, et qu'eux aussi maîtrisent les outils technologiques. Comme l'a bien expliqué Gilles Kepel, les imams 2.0 sont aujourd'hui bien plus influents auprès de la jeunesse issue de l'immigration arabo-musulmane que les caciques de l'UOIF, qui sont des sexagénaires – je schématise, mais c'est la réalité. Or, contrairement aux Frères musulmans, les salafistes ne prônent pas l'engagement politique dans la vie de la cité. Ils ne souhaitent pas participer aux élections, pas plus qu'ils n'appellent en général les Musulmans à voter pour tel ou tel parti, même si une certaine hybridation avec les Frères peut parfois conduire des Salafistes à le faire.

**M. Pascal Courtade.** En effet, je l'évoquais, nous avons constaté un phénomène d'hybridation au dernier kilomètre. Un exemple presque chimiquement pur est celui de M. Sefrioui, condamné dans l'affaire Paty. Est-il salafiste ou Frère musulman ? Il est extrêmement difficile de le dire.

Comme l'a dit François Gouyette, les cadres de la mouvance frériste vieillissent. Lors de nos déplacements, nous avons systématiquement demandé s'il y avait de jeunes militants. Il y en a dans le Nord, mais pas en quantité significative, et il s'agit plutôt d'une exception. Visiblement, le processus élitiste de sélection, fondé sur le secret, ne séduit plus autant. Quand je travaillais au bureau central des cultes, j'avais des relations assez nourries avec les représentants de l'UOIF, qui était alors encore associée au CFCM et qui faisait donc partie des interlocuteurs réguliers des pouvoirs publics – les choses ont changé quelques années plus tard. Or, dix ans plus tard, j'ai retrouvé les mêmes interlocuteurs lors de la réalisation de notre rapport.

Cependant, au niveau municipal, les choses ne se passent pas ainsi. Le phénomène d'hybridation au dernier kilomètre concerne la confrérie en général, dont nous pouvons considérer qu'elle se « salafise ». Ainsi, beaucoup de références salafistes figurent dans la bibliographie utilisée pour la formation des militants. Du temps des rencontres annuelles des musulmans de France, au Bourget – événement qui ne s'est plus tenu depuis 2019 –, on pouvait voir sur le stand des éditions de l'UOIF des ouvrages d'auteurs madkhalistes, qui appartiennent à une frange extrémiste des salafistes et qui haïssent les Frères musulmans. De même, Salah Abdelhaq, actuel guide par intérim des Frères musulmans, a passé trente ans en Arabie saoudite et est considéré comme faisant partie de la frange la plus ouverte au salafisme au sein de la confrérie. Comme vous l'imaginez, cette dernière est composite, mais c'est cette ligne qui est aujourd'hui dominante.

**M. Matthieu Bloch, rapporteur.** Il y a deux semaines, le président de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP) a alerté les candidats potentiels aux élections municipales sur les risques relatifs aux financements provenant de certains réseaux. Votre rapport, lui, évoque le danger d'un « islam municipal » et affirme que « l'agenda islamiste aurait [...] trouvé un exutoire idéal dans le cadre municipal ». Pourriez-vous nous en dire plus ? Comment ce phénomène se manifeste-t-il ? Est-il circonscrit ou en expansion ?

**M. Pascal Courtade.** L'objectif du militant islamiste politique local – et c'est aussi la visée même du frérisme – est la réislamisation de la communauté musulmane. Cette réislamisation passe par des institutions, des organisations, des associations et, quand il en manque, des lieux de culte. Tout cela se traduit donc par des besoins très concrets, comme la création d'associations, la mise à disposition de salles ou encore la délivrance de permis de construire. Cela suppose une interaction, voire une bienveillance des pouvoirs municipaux et l'accord des maires, dotés de larges pouvoirs en la matière. Le terme « exutoire » n'est pas de nous : il a été utilisé par un universitaire qui a enquêté sur Marseille. En définitive, les militants islamistes ont intérêt à entretenir de bons rapports avec les municipalités, voire à s'associer à l'exercice des mandats.

Pour ce que nous avons constaté – mais nous n'avons pas tout vu –, le risque le plus étayé ne me semble pas venir des financements, mais plutôt des propositions de services ou de voix. En attestent des vidéos dans lesquelles l'imam Iquioussen explique de la manière la plus benoîte comment un militant frériste peut et doit proposer aux élus les voix des habitants de son quartier. Il s'agit d'une action qui s'apparente à du clientélisme classique. Là où les risques sont réels, c'est quand des militants fréristes ou des islamistes politiques figurent sur des listes de candidats – sans qu'il s'agisse, le plus souvent, de listes communautaires – ou agissent de façon un peu plus pernicieuse dans l'entourage immédiat du maire. Nous avons identifié des cas dans notre rapport.

**M. Matthieu Bloch, rapporteur.** Pourriez-vous revenir sur les grands écosystèmes locaux dans lesquels se diffuse un islamisme au niveau municipal ? Dispose-t-on d'une cartographie des territoires concernés et d'un inventaire des pratiques que vous relevez dans votre rapport ?

**M. Pascal Courtade.** Nous évoquons effectivement certains de ces écosystèmes dans notre rapport ; d'autres ont été relevés dans des notes de renseignement qu'il ne nous appartient pas de divulguer – seuls leurs auteurs le peuvent. À cet égard, il ne vous aura pas échappé qu'une de ces notes, faisant état de quatorze écosystèmes, a fuité dans le *Journal du dimanche*.

Les écosystèmes les plus aboutis sont les plus anciens. Ils ont été définis, ce qui me semble juste, comme des réseaux collaboratifs plus ou moins intégrés qui permettent de prendre en charge voire d'encadrer un musulman dans tout son parcours de vie. Les plus anciens et plus étayés sont ceux du Nord, de Lyon et de Marseille, mais il en existe de nombreux autres, plus petits, qui ne méritent donc peut-être pas d'être qualifiés d'écosystèmes. Je pourrai vous donner quelques exemples hors procès-verbal, si vous le souhaitez.

Il s'agit d'une réalité constatée, raison pour laquelle nous avons repris le terme « écosystème », qui nous paraît juste, dans notre rapport. Le mot décrit bien un phénomène qui n'est ni organique, ni coordonné, mais pluriel, et qui se matérialise le plus souvent par un lieu de culte, des associations en lien avec celui-ci, ainsi que des services à la population ou des propositions sociales, culturelles, scolaires et périscolaires plus ou moins liées à la mosquée.

**M. Matthieu Bloch, rapporteur.** Avez-vous constaté une évolution de ces phénomènes à la suite de la loi de 2021 confortant le respect des principes de la République ? Dit autrement, cette loi vous semble-t-elle efficace ?

**M. Pascal Courtade.** C'est une vaste question, qui a déjà occupé l'Assemblée nationale. Je ne suis, pour ma part, qu'un praticien de cette loi. Même si je ne prétendrais pas qu'elle a atteint tous ses objectifs, elle a donné des outils qui manquaient, notamment en matière

scolaire et de transparence des associations cultuelles et de leurs satellites immédiats. Elle a donc été utile, mais suffit-elle pour autant à répondre au phénomène d'entrisme, qui est un sous-ensemble du séparatisme islamiste ? Je serais mesuré sur ce point.

**M. Matthieu Bloch, rapporteur.** Comment peut-on aider les élus, les maires, qui font face à des demandes d'ouverture de mosquée, de lieu de culte ou de salle, à distinguer les risques d'entrisme des pratiques modérées ? L'action des maires est parfois dénoncée, mais peut-être ne disposent-ils pas de toutes les données pour prendre une décision tout à fait éclairée. Les services de l'État peuvent-ils les assister dans ce domaine ?

**M. Pascal Courtade.** La loi a créé quelques rendez-vous incontournables, parmi lesquels l'avis – simple, donc consultatif – que doit donner le préfet pour la délivrance d'un permis de construire de lieu de culte. En écho à votre question précédente, cet avis devrait-il devenir conforme ? Je laisse la représentation nationale apprécier.

Quoi qu'il en soit, le dialogue entre le préfet, le sous-préfet et le maire peut et doit avoir lieu – ce qui est le plus souvent le cas. Bien sûr, les maires peuvent demander l'expertise des services de l'État, mais c'est aussi le devoir du préfet et du sous-préfet – c'est ma conception de la fonction – d'aller au contact des élus pour essayer de les éclairer.

Comme nous l'avons dit, il s'agit d'une réalité complexe et subtile. Différencier une pratique orthodoxe de l'islam de l'islamisme politique à risque demande un vrai discernement. C'est aussi le travail des préfets et des sous-préfets, qu'ils assument. L'exercice n'est évident pour personne, sachant que la matière dont disposent les représentants de l'État provient de notes de renseignement. Mon avis personnel est qu'il faut partager certaines informations sensibles avec les maires, pour peu qu'on les juge dignes de confiance, car, vous l'avez dit, certains « se sont fait avoir ».

Par exemple, l'une des premières filières djihadistes démantelée était issue d'une mosquée ; une bonne vingtaine de jeunes étaient partis en zone irako-syrienne. Plusieurs années après, le maire de la commune était toujours abasourdi et ne pouvait ni ne voulait comprendre ce qui s'était passé, alors que c'était éclatant. Et encore, il s'agissait de terrorisme ; en matière d'entrisme, les choses sont plus subtiles.

Lorsque j'étais préfet délégué, mon travail portait sur l'égalité des chances ainsi que sur la politique scolaire et culturelle à destination des habitants. J'avais néanmoins à cœur de systématiquement avoir des discussions les enjeux relatifs à l'islam avec les maires. Évidemment, ce dialogue était plus ou moins poussé selon le degré d'écoute et l'appétence des élus. Reconnaissions aussi que tous ne sont pas demandeurs et qu'engager la discussion est parfois compliqué.

Un précédent a été la circulaire de Christophe Castaner sur la radicalisation, qui est un sujet encore différent. Elle demandait justement de discuter de cet enjeu avec les maires, dans le cadre d'une charte de confidentialité. De fait, dans les deux départements où j'ai été affecté depuis la publication de la circulaire, les maires étaient plutôt peu demandeurs d'un tel dialogue.

Il faut donc que les choses soient à double sens. Les préfets et sous-préfets doivent aller à la rencontre des maires, discuter de ces questions avec eux et à être à leur écoute, car les élus sont parfois un peu dépourvus.

**Mme Géraldine Grangier (RN).** En effet, les maires sont parfois dépourvus, dépassés, voire complices.

Vous êtes des experts du sujet, mais quelle a été votre plus grande surprise à l'écriture du rapport ? Vous connaissiez déjà le milieu, mais qu'est-ce qui vous a le plus marqué, outre le voyage en Belgique dont vous avez parlé et au cours duquel vous avez constaté l'influence de la population musulmane dans certaines villes ?

**M. François Gouyette.** Ce qui m'a le plus marqué m'a été rapporté par nos collègues du ministère de l'intérieur sur la base de leurs entretiens avec de multiples interlocuteurs de confession musulmane : il s'agit du sentiment de douleur et de colère éprouvé quasi unanimement par les intéressés dans le contexte de la guerre à Gaza.

Nous étions évidemment conscients de l'immense traumatisme qui a frappé la communauté juive à la suite de l'attaque terroriste du 7 Octobre 2023. Notre mission a débuté six mois plus tard, en avril 2024, et elle s'est achevée à la fin du mois de juillet suivant, le rapport étant remis le 9 août aux directeurs de cabinet des ministres démissionnaires de l'intérieur et des affaires étrangères. Ces quatre mois ont correspondu à l'aggravation du conflit, lorsque le bilan en pertes humaines parmi les civils palestiniens est devenu de plus en plus élevé. Dans le contexte de la mission que nous menions, nous avons perçu chez nos interlocuteurs musulmans beaucoup de frustration devant ce qui était perçu, à tort ou à raison, comme un biais pro-israélien marqué des positions de la France.

Certains se sont demandé pourquoi nous évoquions la reconnaissance de l'État de Palestine parmi les préconisations du rapport. Pascal Courtade a évoqué le concept d'islamophobie, que nous récusons certes, mais que les Islamistes utilisent avec un bonheur certain, au point d'avoir réussi à convaincre nombre de nos compatriotes de confession, de tradition, de culture ou de foi musulmane – et ils sont plusieurs millions – qu'il y a effectivement en France une islamophobie, voire une islamophobie d'État. Or, ce qui se passait à Gaza au même moment apportait de l'eau au moulin du narratif islamiste accusant nos autorités de se montrer insensibles aux souffrances des Palestiniens, précisément parce qu'ils sont musulmans à 99%.

**M. Pascal Courtade.** Nous ne nous sommes pas concertés, mais j'ai moi aussi été très frappé par le très grand succès du narratif victimaire sur l'islamophobie, scandé par la mouvance frériste depuis longtemps, ainsi que par l'UOIF elle-même pendant un temps – avant qu'elle ne mette ce discours en sourdine et ne délègue sa propagation à des associations du deuxième cercle, au premier rang desquelles, disons-le, le CCIF (Collectif contre l'islamophobie en France), qui a fait beaucoup de tort à la cohésion nationale.

J'ai notamment le souvenir de discussions très agitées, lors d'une visite dans une mosquée qu'on peut qualifier de normale, au cours desquelles transparaissait cette conviction d'une islamophobie d'État, où tout le monde, depuis le dernier fonctionnaire de préfecture jusqu'au président de la République, aurait une haine des musulmans. Cela m'a profondément affecté.

Un autre élément frappant fut de voir que dans tous les pays européens que nous avons étudiés ou visités, il y avait une structuration analogue, certes à des degrés différents, et qu'il y existait une organisation transnationale, autour du Conseil des musulmans d'Europe et de ses satellites. J'avais fréquenté la mouvance française un certain temps, mais je reconnaissais que je

n'avais pas perçu l'ampleur de cette structuration et de cette stratégie – car c'est bien d'une stratégie qu'il s'agit.

Enfin, alors que je connaissais mal certaines réalités départementales, j'ai été très frappé par le caractère très abouti et sophistiqué de certains écosystèmes, comme ceux du Nord et du Rhône.

**M. Jérôme Buisson (RN).** Vous avez dit que le frérisme et d'autres mouvances avaient un désir d'extension. Qu'en est-il des conversions ? Ces mouvements visent-ils à convertir ceux qui ne sont pas musulmans, comme les catholiques pourraient le faire d'ailleurs ?

**M. François Gouyette.** Seuls les Juifs ne sont pas prosélytes.

**M. Jérôme Buisson (RN).** C'est vrai.

Cette volonté de conversion s'arrêterait-elle à l'islam, ou irait-elle jusqu'à défendre des valeurs contraires à la République ? Avez-vous eu des témoignages en ce sens ?

Plus généralement, quand on rédige un rapport, on a envie qu'il serve à quelque chose. Un peu comme pour la dette, doit-on agir contre l'entrisme avant une mise sous tutelle ? Dit autrement, y a-t-il urgence à agir, ou bien votre rapport ne présente-t-il qu'un état de fait à des fins d'information ?

**M. François Gouyette.** Sans revenir sur la chronologie de cette mission, j'ai été frappé par le sérieux avec lequel M. Bruno Retailleau a pris les choses en main à son arrivée Place Beauvau en septembre 2024. Le ministre nous a aussitôt demandé de venir le voir, nous l'avons rencontré à deux reprises, et il a d'emblée manifesté la volonté de prendre, sur cette base, des mesures opérationnelles.

La lettre de mission, qui était signée des trois ministres, mais qui, pour l'essentiel, était l'œuvre du ministère de l'intérieur, nous assignait une tâche d'une triple nature : dresser un état des lieux ; caractériser la menace – considérée sous l'angle du séparatisme, au sens de la loi de 2021 – que pouvait représenter l'action des islamistes ; enfin – c'était sans doute l'élément le plus délicat –, formuler des préconisations pour les autorités politiques. Je suis heureux d'avoir pu faire équipe avec M. Courtade et ses collègues du ministère de l'intérieur.

**M. Pascal Courtade.** Notre mission était d'abord de rendre un rapport au gouvernement, mais si elle a permis, incidemment, d'éclairer, si ce n'est l'opinion publique, du moins les élus et les membres de la fonction publique, il y a lieu de s'en féliciter. En effet, le travail qui devra être mené ne pourra pas se faire sans les élus ni l'ensemble des ministères. Au sein des préfectures, l'efficacité de l'action des cellules de lutte contre l'islam radical et le repli communautaire suppose que l'ensemble des administrations, qui ont des cultures et des tropismes différents, puissent discerner ce qui relève d'un islam orthodoxe ou de l'islamisme politique et soient en mesure de se mettre en ordre de marche.

Je n'ai pas détecté de spécificité du frérisme en matière de conversion. L'islam est une religion prosélyte – elle n'est pas la seule –, mais cela concerne particulièrement le salafisme. Le frérisme impliquant une forme d'élitisme, c'est davantage la réislamisation de la communauté musulmane qui est cœur de ses préoccupations.

**M. François Gouyette.** Ils entendent rééduquer les musulmans qui ne suivent pas suffisamment les préceptes de l'orthodoxie islamique.

**M. Pascal Courtade.** Oui, notamment.

La vision frériste de l'islamisme prône l'enfermement communautaire, ce que les sociologues du religieux appellent l'orthopraxie, c'est-à-dire un ritualisme très poussé. Certaines choses me choquent, comme le voilement des petites filles prépubères, que nous avons constaté – ce phénomène n'est toutefois pas endémique, il se rencontre plutôt chez les salafistes. Le terme qui nous paraît le plus juste pour décrire une vision des choses partagée par les salafistes et les fréristes est « l'intégralisme », autrement dit une conception intégraliste de la loi islamique.

**M. Jérôme Buisson (RN).** Sont-ils en compétition ?

**M. Pascal Courtade.** Oui, bien sûr : elle est très claire au Moyen-Orient. Il y a aussi des hybridations. Les salafistes purs et parfaits détestent les Frères musulmans, mais la réciproque n'est pas vraie.

**M. François Gouyette.** En Égypte, en juillet 2013, le maréchal Sissi a renversé, à la suite d'un coup d'État, le président Morsi, qui était issu des Frères musulmans. Or, les salafistes égyptiens, qui sont très puissants, ont soutenu l'armée contre Morsi. On voit donc que cette compétition peut conduire à des choix radicaux.

**Mme Constance Le Grip (EPR).** Vous avez écrit que l'islamisme politique n'avait très certainement pas renoncé à son objectif à long terme d'islamisation du pays, une fois achevée l'étape de réislamisation en profondeur des musulmans vivant en France. Cela peut aider à définir précisément ce qu'est l'islamisme. La définition de l'islamisme est une difficulté à laquelle se heurtent tous ceux qui travaillent sur le sujet. Plusieurs pays européens ont tenté de mobiliser, à cette fin, des notions juridiques. Les Britanniques ont beaucoup travaillé sur le sujet. Toutefois, on n'a jamais réussi à définir juridiquement l'islamisme ou l'islam politique. Pour votre part, vous caractérissez ce dernier par la poursuite d'un objectif, qui est l'islamisation de notre pays.

À la suite de votre rapport, plusieurs travaux ont été menés. On peut citer, en particulier, les deux réunions qu'a tenues le Conseil de défense et de sécurité nationale (CDSN), sous la présidence du chef de l'État. Celui-ci a souhaité, à l'issue de la deuxième réunion, que le gouvernement prépare un projet de loi visant à lutter contre l'entrisme. L'idée était de parvenir à une deuxième étape, après la loi de 2021 contre le séparatisme. Vous formulez des préconisations de nature réglementaire, parfois très opérationnelles et facilement applicables – former les élus et les acteurs publics, développer des outils pédagogiques, etc. –, mais aussi des propositions qui pourraient relever du domaine de la loi. Retrouvez-vous vos préconisations dans les quelques pistes qui avaient été esquissées en vue de l'élaboration de ce projet de loi ? Pensez-vous qu'il est nécessaire d'avoir une étape législative supplémentaire ?

Enfin, de manière plus accessoire, j'ai été surprise de lire que vous proposiez de développer l'apprentissage de l'arabe à l'école de la République.

**M. François Gouyette.** J'ai évoqué le contexte particulier de la tragédie de Gaza, marqué par une grande souffrance des Musulmans de France, symétrique de celle de leurs concitoyens juifs, d'où m'a-t-il semblé, la nécessité d'envoyer des signaux positifs à ces compatriotes, tant il est vrai, comme je l'ai fait valoir au ministre, que le combat contre l'islamisme ne peut être remporté sans le soutien, à tout le moins, d'une majorité d'entre eux.

Pourquoi l'enseignement de l'arabe nous paraît-il devoir être encouragé ? D'abord parce que c'est une langue de civilisation, une langue internationale parmi les plus importantes, que j'ai moi-même étudiée à l'université il y a un demi-siècle. Ensuite et surtout, parce que l'on déplore depuis quelques années une diminution du nombre d'emplois de professeur d'arabe ouverts au concours du Capes (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré). Faute d'enseignants, on ne peut donc plus étudier l'arabe ailleurs que dans certaines universités, la matière n'étant quasiment plus proposée au lycée. C'est la porte ouverte aux cours dispensés par des écoles privées musulmanes, auxquels s'inscrivent les jeunes issus de l'immigration maghrébine désireux d'apprendre cette langue – de même que des jeunes appartenant à des familles originaires du Portugal ou d'Espagne peuvent légitimement souhaiter apprendre le portugais ou l'espagnol.

Il est normal que l'on permette à ceux qui veulent étudier cette langue de le faire dans le cadre de l'éducation nationale. Sinon, on fait le jeu des islamistes, qui ont un agenda dans ce domaine, comme on le voit à travers l'activité des instituts d'enseignement religieux. Il me semble important d'insister sur cet apprentissage dans le cadre de l'éducation nationale, qui va à l'encontre de l'objectif qu'ils poursuivent.

**M. Pascal Courtade.** Aujourd'hui, si l'on veut apprendre l'arabe, on doit aller dans une mosquée. Il n'y a pas d'offre républicaine d'apprentissage de l'arabe. Personnellement, cela me pose un problème. Il me paraît légitime que l'on puisse apprendre cette langue. J'ai à l'esprit des mosquées islamistes qui se financent exclusivement par l'enseignement de l'arabe, ce qui ne me semble pas satisfaisant. La seule autre possibilité qui existe, ce sont les enseignements internationaux en langue étrangère, que l'on appelait auparavant l'Elco (enseignement de la langue et de la culture d'origine). Le système gagnerait, même après sa réforme, à être évalué. À titre personnel, je m'étonne que, pour apprendre le turc, on ait besoin de recourir à un professeur venant de Turquie ; les professeurs en question ont parfois, comme je l'ai constaté dans certains territoires, très peu d'élèves, mais cet enseignement est garanti par un accord international. Cette situation me semble anormale car l'école de la République pourrait dispenser ces cours. Cela étant, il ne m'a pas échappé que notre préconisation a pu surprendre certaines personnes.

**Mme Constance Le Grip (EPR).** Nous souhaiterions que l'accent soit mis sur l'apprentissage de la langue française.

**M. Pascal Courtade.** Ces deux choses ne sont pas du même ordre.

S'agissant de l'islamisation du pays, vous aurez noté que, dans le rapport, nous employons le conditionnel. L'islamisation est envisagée dans une perspective providentialiste, qui est celle dans laquelle se placent les islamistes. Contrairement à d'autres pays, comme l'Autriche, il n'a pas été mis en évidence, à notre connaissance, dans la doctrine de la mouvance française, de documents visant l'islamisation à court ou moyen terme. En Autriche, une opération judiciaire d'envergure a été menée contre la mouvance islamiste, qui a mis au jour des documents affirmant très clairement cet objectif.

Nous nous trouvons dans un État laïc, ce qui nous différencie du Royaume-Uni, par exemple ; il n'est donc pas évident que l'État ait à définir ce qu'est l'islamisme – et sa vision politique –, l'islam, etc. En tout état de cause, cela ne figure pas dans le droit actuel.

**Mme Constance Le Grip (EPR).** Nous souhaitons creuser un peu les choses sur la base de votre rapport.

**M. Pascal Courtade.** Comme nous l'avons observé lors de nos déplacements, plusieurs pays n'abordent pas la question sous cet angle. En Autriche, on prend en considération la volonté de porter atteinte à l'indépendance et à la forme de l'État établie par la Constitution. En Belgique, on définit l'extrémisme en tant qu'il attente aux institutions. Au Royaume-Uni, on recourt à des notions quelque peu comparables. Cette approche fondée sur l'atteinte aux institutions me paraît intéressante et fructueuse.

**Mme Constance Le Grip (EPR).** Il peut s'agir de l'atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation.

**M. Pascal Courtade.** Oui, par exemple, même si cette notion recouvre, sur le plan juridique, un périmètre très large. Il faut plutôt se concentrer, me semble-t-il, sur l'atteinte à la forme républicaine des institutions, au sens de l'article 1<sup>er</sup> de notre Constitution : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. ». Ce n'est pas du tout le programme des islamistes.

**Mme Constance Le Grip (EPR).** Je suis bien d'accord.

**M. Pascal Courtade.** L'égalité entre les hommes et les femmes est l'un des grands marqueurs en la matière. L'angle de l'atteinte à la forme républicaine des institutions me paraît donc à privilégier, étant rappelé que la commune fait partie des institutions de la République.

**Mme Constance Le Grip (EPR).** C'est une « petite République », comme on le dit souvent !

Et pour ce qui est d'un éventuel projet de loi ?

**M. Pascal Courtade.** Je peux répondre en tant que praticien chargé de faire appliquer la loi confortant les principes de la République. On pourrait sans doute définir plus précisément les choses concernant l'accueil collectif de mineurs. À l'heure actuelle, la réglementation est un peu floue. Je ne serais pas choqué que l'on impose une déclaration systématique pour tout accueil collectif de mineurs, quelles que soient la nature de la structure et les activités proposées. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Je pense aussi aux fonds de dotation, qui ont été voulus en 2013 par le législateur, désireux de proposer une forme plus libérale et plus accessible que les fondations. Force est de constater que, malgré les amendements apportés à la loi de 2013, il nous manque des outils. À titre d'exemple, la suspension d'un fonds de dotation par le préfet ne se traduit pas par la cessation des flux financiers : il faut emprunter la voie judiciaire pour le faire geler définitivement.

Je citerai également les organismes d'enseignement à distance, qui ne sont pas visés par la loi confortant les principes de la République et qui, de fait, connaissent un vrai succès – je ne parle évidemment pas du Cned (Centre national d'enseignement à distance).

Les lieux de culte sont une étape importante dans la constitution des écosystèmes. Tous les écosystèmes n'abritent pas un lieu de culte en leur cœur mais, une fois que le lieu de culte est là, quelque chose s'est joué. La question est de savoir s'il ne faut pas aller plus loin en ce qui concerne l'avis du préfet. Il ne s'agit pas d'ôter des pouvoirs aux élus mais de faire en sorte que l'avis du préfet donne lieu à de véritables échanges avec ces derniers.

**M. Matthieu Bloch, rapporteur.** Avez-vous constaté, parallèlement au sentiment d'islamophobie des musulmans que vous avez rencontrés – que certains avaient tendance, dites-vous, à qualifier d'islamophobie d'État –, une rupture totale de dialogue entre les communautés musulmane et juive de France ? On a assisté à une importation très dangereuse, à mon sens, du conflit du Moyen-Orient sur nos terres. Cela n'a-t-il pas mis de l'huile sur le feu et nourri un sentiment antisémite croissant, qui a peut-être même été amplifié par certains mouvements politiques qui l'ont récupéré en France par une volonté de clientélisme ?

**M. François Gouyette.** La tragédie du 7 Octobre et celle de Gaza ont radicalisé les positions de part et d'autre. Je connais personnellement le grand rabbin de France et le recteur de la grande mosquée de Paris qui, lorsque j'étais encore en poste à Alger – avant le 7 Octobre, donc – entretenaient des relations personnelles très cordiales, voire amicales. La crise de Gaza a entraîné un refroidissement de leurs relations, une prise de distance, même si le dialogue n'est pas rompu.

Il faut être prudent lorsqu'on parle d'importation du conflit. Il s'agit de savoir ce que l'on entend par là. On pense évidemment aux manifestations où sont brandis des drapeaux palestiniens, mais ne peut-on considérer que, de l'autre côté, certaines initiatives donnent aussi le sentiment d'une importation du conflit ? Je pense notamment à l'organisation de soirées de gala ayant pour objet de lever des fonds au bénéfice de l'armée israélienne. Les choses ne sont jamais univoques. Ce qui est vrai, c'est que la crise a crispé les rapports entre les communautés qui, par ailleurs, peuvent – ou pouvaient – entretenir localement d'excellentes relations. Dans certaines villes de banlieue parisienne, des rabbins travaillaient avec les imams afin de rapprocher les communautés et continuent de le faire aujourd'hui, en dépit des difficultés que l'on connaît.

**M. le président Xavier Breton.** Monsieur l'ambassadeur, les États voisins de la France dans lesquels vous vous êtes rendus ont-ils adopté des mesures dont nous pourrions nous inspirer ? Vous évoquez la coordination européenne des structures musulmanes. Existe-t-il une coordination européenne des ambassades ou des services d'État destinée à travailler sur ces sujets ?

Monsieur le préfet, nous disions tout à l'heure que la sensibilisation et la conscientisation étaient indispensables. Vous évoquez ce qui était à l'œuvre dans les services de l'État. Y a-t-il des actions supplémentaires à mener pour sensibiliser les élus locaux, dans nos départements ?

**M. François Gouyette.** La coopération entre les services de l'État, les services de renseignement, vise surtout la prévention du terrorisme. C'est un objectif qui ne saurait évidemment se confondre avec la question de l'islam en général, ni même de l'islamisme. Nous nous sommes rendus dans plusieurs pays européens, mais nous nous sommes également intéressés à d'autres régions du bassin méditerranéen – même si nous n'avons pas pu nous rendre, comme nous l'avions envisagé, par exemple, au Maroc ou en Turquie, la dissolution nous ayant conduits à accélérer le rythme de rédaction du rapport.

J'aurai quelques remarques à formuler sur le rôle joué par des pays comme la Turquie, le Qatar ou l'Arabie Saoudite, compte tenu des fonctions que j'y ai exercées précédemment.

**M. Pascal Courtade.** J'ai été frappé, entre autres choses, par le soin que mettent les autres pays à décrire ce qui se passe – comme nous nous y sommes également attachés dans le rapport. Je pense à la Dokumentationsstelle Politischer Islam, en Autriche : ce think tank

universitaire créé par le gouvernement mais indépendant des services produit de l'expertise sur l'islamisme, notamment politique. En Allemagne et en Belgique, les services spécialisés produisent un rapport annuel qui vise à éclairer non seulement sur le risque terroriste lié à l'ingérence étrangère, mais aussi sur l'islamisme politique. Cela m'a paru intéressant.

Je voudrais dire un mot de l'islamologie au sens le plus large du terme – il n'y a pas, en effet, que l'islamisme politique. Malgré les dissensions existantes au sein de l'université, que j'ai évoquées, je crois beaucoup au rôle de cette institution pour développer une connaissance académique de l'islam. De fait, un sérieux effort de rattrapage a été mené, notamment grâce à l'Institut français d'islamologie. Nous sommes toutefois en retard par rapport à l'Allemagne, par exemple, qui a beaucoup investi en la matière.

Le ministère de l'intérieur est en train de réfléchir aux actions à mener en direction des élus locaux, à commencer par la formation. Des formations existent – qui sont assurées, entre autres, par le CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale) –, mais peut-être faudrait-il proposer des formations plus spécialisées. Au sein du ministère de l'intérieur, il y a sans doute un peu de mise en cohérence à faire ; il est en outre nécessaire de développer la capacité à déployer des formations de terrain au dernier kilomètre par des gens spécialisés. Les ressources existent ; c'est plutôt une question de mise en œuvre. Je crois savoir que le ministère a bien cela en tête.

**M. François Gouyette.** J'ai veillé à l'organisation de déplacements, en lien avec mes collègues, mais aussi de rencontres avec des ambassadeurs de pays étrangers en France. Nous avons demandé à voir les représentants des pays les plus directement concernés par ces questions, essentiellement des États de la rive sud de la Méditerranée. Nous avons, ainsi, été reçus, à ma demande, par les ambassadeurs d'Arabie Saoudite, du Koweït, des Émirats arabes unis, de Turquie, d'Israël, de Tunisie et d'Égypte – sollicité, l'ambassadeur du Qatar n'a pas répondu. Ceux qui se sont montrés les plus intéressés par la question sont les représentants des États qui considèrent les islamistes comme un véritable danger : les Émirats arabes unis – qui, on le sait, sont à la pointe de la lutte contre l'islamisme politique –, l'Égypte et la Tunisie – dont le président est connu pour son hostilité à cette mouvance.

Que peut-on dire des soutiens étrangers auxquels peuvent prétendre les organisations islamistes, les mosquées et les associations relevant de cette mouvance ? L'analyse doit être nuancée. On a beaucoup parlé dans le passé du Qatar et de l'Arabie Saoudite. Il fut en effet une époque – celle des années 1980 et 1990 – où l'Arabie Saoudite veillait, par le truchement de la Ligue islamique mondiale, à propager l'idéologie wahhabite avec tous les effets délétères que cela pouvait avoir.

Les choses ont changé. J'en ai été le témoin lorsque j'étais en poste à Riyad. Quand le prince héritier saoudien a réellement accédé au pouvoir en 2017, l'une de ses premières décisions a été de nommer un nouveau secrétaire général de la Ligue islamique mondiale, le docteur al-Issa, qui s'est d'ailleurs rendu très rapidement en Europe – je l'ai accompagné lors de ses premières rencontres à Paris. Il avait alors reçu de Mohammed ben Salman un mandat clair, celui de remettre de l'ordre au sein des représentations de la Ligue islamique à l'étranger, notamment en Europe où sévissaient auparavant des éléments extrémistes. Il a entrepris ce travail et a donné des gages de sa volonté de dialogue avec les autres religions. Il s'est notamment rendu à Auschwitz et a rencontré à plusieurs reprises M. Haïm Korsia.

Mohammed ben Salmane a une position sans ambiguïté vis-à-vis de l'islamisme et nous pouvons considérer qu'aujourd'hui, l'Arabie saoudite joue pleinement le jeu. Les

Saoudiens n'apportent plus de soutien, direct ou indirect, à la mouvance, ce qui ne signifie pas qu'il ne puisse pas exister de financements émanant de donateurs saoudiens privés.

Le Qatar, pour ce qui le concerne, a été longtemps – plus longtemps encore que l'Arabie – un pourvoyeur de fonds pour des mosquées d'obédience frériste. Compte tenu des excellentes relations qu'il entretient avec lui, le Président de la République semble avoir demandé à l'Emir du Qatar qu'il soit mis un terme à ces financements d'État et ils ont cessé. Il n'y a plus, à ma connaissance, de financement des Frères musulmans par le Qatar – même s'il peut y avoir des mécènes qatariens privés, comme au Koweït, par exemple.

Les Émirats arabes unis, quant à eux, suivent une ligne très offensive contre l'islamisme politique. Ils sont particulièrement attentifs à la question et ont été très intéressés par la mission.

Sont évidemment aussi concernés des pays comme le Maroc et l'Algérie. Je n'avais pas demandé à rencontrer l'ambassadeur d'Algérie – il était d'ailleurs déjà parti. On sait qu'Alger dispose en France d'un relais d'influence d'importance qui est la grande mosquée de Paris. Son recteur n'a lui-même rien d'un islamiste, même si, dans le cadre de stratégies de pouvoir, il a pu lui arriver de nouer des alliances avec la mouvance pour conforter sa position. Depuis la fin de ce que l'on nomme à Alger la décennie noire, l'Algérie entretient une certaine ambiguïté dans sa relation avec les islamistes. Elle les a écrasés militairement, tout en les recyclant politiquement. Selon que l'islamisme peut servir les intérêts du pouvoir ou, au contraire, le menace, ce dernier l'instrumentalise ou le réprime. Sans aucun état d'âme.

La situation au Maroc est différente. J'avais été frappé, lorsque j'ai découvert ce pays à la fin des années 1980, par le fait que la population était beaucoup plus observante qu'en Algérie – ce qui ne vient pas spontanément à l'esprit intuitivement, le Maroc ayant une image de modernité. J'avais ainsi remarqué que tout le monde, ou presque, jeûnait pendant le mois de Ramadan, ce qui n'était pas le cas en Algérie, en tout cas à l'époque. Il s'agit, certes, d'un islam de rite malékite, un islam « du juste milieu » comme se plaisent à se qualifier ses adeptes, mais il est incontestable que l'islamisme travaille la société marocaine. Le gouvernement a d'ailleurs été dirigé pendant plusieurs années par un premier ministre islamiste, certes très encadré par le Makhzen et le Roi. Il existe donc dans ce pays un terreau favorable, y compris dans l'immigration.

Le cas de la Turquie est différent car ce pays mène une véritable politique d'État en soutien à la présence de l'islam turc dans les communautés établies à l'étranger. Il s'y emploie notamment à travers l'action du ministère des affaires religieuses – la Diyanet, qui dispose de moyens budgétaires considérables – et d'organismes comme le “Millî Görüs” – que l'on pourrait traduire par « le point de vue national » – d'obédience islamiste, mais qui ne se confond pas avec l'AKP, le parti de Recep Tayyip Erdogan. Il y a donc plusieurs niveaux : l'AKP, la Diyanet et le Millî Görüs, qui se situe dans la tradition du prédécesseur d'Erdogan à la tête de la mouvance islamiste turque, Necmettin Erbakan. Ce sont des détails importants, car la communauté turque est très organisée. La politique de *soft power* d'Ankara se limite, pour l'essentiel, aux communautés turques : les Turcs ne vont pas financer des mosquées marocaines ou algériennes.

Il me paraissait important d'évoquer cette dimension internationale compte tenu des relations que la France entretient avec ces pays.

**M. le président Xavier Breton.** Nous vous remercions pour ces échanges très intéressants. Je vous invite à les compléter en répondant par écrit au questionnaire que vous a envoyé le rapporteur. N'hésitez pas à nous faire parvenir des éléments additionnels si vous le jugez utile.

*La séance s'achève à vingt et une heures quarante.*

---

**Membres présents ou excusés**

*Présents.* — M. Matthieu Bloch, M. Xavier Breton, M. Jérôme Buisson, Mme Géraldine Grangier et Mme Constance Le Grip.